

Règlement particulier du 14^{ème} tournoi Jeunes et Vétérans de TALENCE

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017

Article 1 Le tournoi de niveau national se déroulera conformément au règlement FFBaD et toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à toutes les catégories jeunes pour les tableaux de simple (SH et SD uniquement) et à toutes les catégories vétérans pour tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DX).

Article 2 Les joueurs inscrits ont l'obligation d'avoir une licence compétition pour la saison 2017/2018 avant le 6 novembre 2017.

Article 3 Les juges arbitres sont JA principal ANDRE NOEL et JA adjoint ALAIN VIDEAU

Article 4 Le tournoi est limité à 200 joueurs suivant l'ordre d'arrivée des courriers accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque catégorie. Le nombre de tableaux autorisés est de 1 pour les jeunes (simple uniquement) et de 2 pour les vétérans (simple ou mixte et double). Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ou regrouper certains tableaux en accord avec le juge arbitre et les joueurs ou joueuses concernés.

Article 5 Tous les tableaux débiteront en poule. Tous les matches se disputeront le samedi.

Article 6 La date limite d'inscription est le 6 Novembre 2017 (cachet de la Poste faisant foi) et le tirage au sort aura lieu le 10 Novembre 2016.

Article 7 Les droits d'inscription sont fixés à 13,00 euros pour un tableau et à 19,00 euros pour 2 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le 10 Novembre 2017, sauf en cas de force majeure.

Article 8 Les joueurs doivent être présents dans la salle 30 minutes avant le début de leur match. Tout joueur absent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge arbitre. Le temps de repos sera de 20 minutes minimum et le temps d'échauffement sur le terrain de 3 minutes.

Article 9 Les matchs de poule et des phases éliminatoires se dérouleront en auto arbitrage et les finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

Article 10 Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués FFBAD. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont :

- Babolat 4 pour les joueurs classés

Des boîtes de volants seront en vente sur le tournoi.

Article 11 Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD. Un volant touchant les structures sera remis deux fois au service et compté « faute » durant l'échange.